



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 17 DECEMBRE 2024**

*Convocation du 10 décembre 2024 par M. Philippe RITTER, maire*

***Etaient présents :*** Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY, Christine VALENTIN.

***Etait excusée :*** Mme Geneviève MONATTE-ALONZI, ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER

***Secrétaire de séance :*** M. Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Nombre de conseillers en exercice : 10*

*Suffrages exprimés : 10*

*Nombre de conseillers présents : 9*

*POUR : 10*

*Nombre de conseillers votants : 9*

*CONTRE : 0*

*Nombre de pouvoirs : 1*

*ABSTENTION : 0*

**DELIBERATION 2024-48 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Lors de sa réunion du 30 mai 2024, le conseil municipal avait délibéré sur la création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2024 afin d'assumer le remplacement de l'emploi de secrétaire générale de mairie en prévision du départ en retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2024 de l'agent en poste. Cette même démarche avait été choisie pour pallier le départ en retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2024 de l'agent polyvalent en milieu rural.

Par délibération n° 25-2024, le conseil municipal avait donc décidé du tableau des effectifs (sur emplois permanents) suivant :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Secrétaires de mairie	Secrétaire de mairie	1	35 h
Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h

La période de transition souhaitée pour permettre des périodes de tuilage pour les deux postes concernés étant terminée, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer les emplois laissés vacants, à savoir :

- le poste de secrétaire de mairie à temps complet ;
- le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal décide de supprimer les deux emplois laissés vacants et de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe.

*Le Maire certifie que la présente délibération  
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay  
au titre du contrôle de légalité le :  
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,

le Maire,



Philippe RITTER



## TABLEAU DES EFFECTIFS

### EMPLOIS PERMANENTS

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Secrétaires de mairie	Secrétaire de mairie	0	35 h
Rédacteurs	Rédacteur principal de 2ème classe	1	35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	0	35 h
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 h

### EMPLOIS NON PERMANENTS (article 3-3 - al. 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoints techniques	Adjoint technique	1	22 h